



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

Orange France Siège

Accord Télétravail : le double jeu d'Orange

Dans l'accord sur le Télétravail signé en 2013, et son avenant de 2017, Orange affirmait sa volonté de proposer des solutions de travail adaptées aux métiers et respectueuses de l'équilibre vie professionnelles / vie privée, càd jusqu'à 3 jours de TT par semaine renouvelable tous les 1 ou 2 ans.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Vous êtes toujours plus nombreux à interpellier la CFDT sur des refus injustifiés d'avenant de télétravail : 2 jours au lieu de 3 ou des renouvellements d'1 an au lieu de 2. Tandis que des managers sont contraints d'appliquer des directives non officielles, d'autres demandes « tombent » dans les limbes d'Anoo, restant à jamais sans réponse...

Pour la CFDT il y a bien une politique délibérée d'Orange de bloquer les avenants de 3 jours et les renouvellements tous les 2 ans qui s'oppose à l'esprit de l'accord signé !

La CFDT a questionné la Direction à de nombreuses reprises (en bilatérales, en CSE et en CSSCT, par questions RP) avec toujours la même réponse : « *l'accord s'applique de plein droit, aucune directive ne l'entrave et aucune consigne n'est donnée par la DRH* » ...

Pourtant lors du CSE de mai nous avons une preuve écrite ! Une présentation de la DGP stipulant noir sur blanc : « 2 jours de TT maximum et renouvellement sur 1 an seulement ».

A l'heure où la crise du carburant grève le pouvoir d'achat en rajoutant des trajets et où les réorganisations incessantes et le flex office dégradent les conditions de travail sur site, **la CFDT continuera à défendre cet accord pour le bien-être des salariés !**

La Direction doit respecter l'accord de télétravail !

La CFDT demande donc une communication claire et officielle auprès des salariés et de leurs managers sur le contenu de l'accord qui stipule :

- jusqu'à 3 jours télétravaillés par semaine
- possibilité de renouveler l'avenant pour 2 ans
- AVEC OBLIGATION DE JUSTIFIER LES REFUS PAR ECRIT AVEC DES ARGUMENTS OBJECTIFS !

Afin d'exiger le respect de l'accord, informez-nous des refus ou consignes que vous rencontrez : cfdt.ofs.orange@gmail.com

